



République de Guinée
Ministère des Infrastructures



البنك الإسلامي للتنمية
Islamic Development Bank

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT AMI N°04/AUD.F/G61/25

(SERVICES DE CONSULTANTS / SELECTION DE FIRME DE CONSULTANTS)

REPUBLIQUE DE GUINEE

PROJET DE CONSTRUCTION DU CORRIDOR ROUTIER RÉGIONAL GUINEE-SENEGAL
(TRONÇON MALI-GADALOUGUE : 53 KM)

SECTEUR DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS

SERVICES DE CONSULTANTS

MODE DE FINANCEMENT : VENTE À TEMPÉRAMENT

NUMÉRO DE FINANCEMENT DU PROJET : GIN 1061

SÉLECTION D'UNE FIRME LOCALE DE CONSULTANTS POUR LA MISSION D'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU PROJET

1. La République de Guinée a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement (BIsD) afin de couvrir le coût du Projet de Construction du Corridor Routier Régional Guinée-Sénégal (Tronçon Mali-Gadalougué : 53 Km), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer les Services de Consultants.
2. Les Services comprennent deux activités principales exécutées au compte de chacun des cinq (05) exercices que comporte la Mission d'Audit Comptable et Financier du Projet GIN 1061 :

- L'Audit Financier annuel d'un exercice donné : cette activité principale est réalisée après la fin de l'exercice comptable donné ; et
- La Certification du Compte Spécial pour l'exercice donné : cette activité principale est réalisée au cours de l'exercice donné, autant de fois qu'il est nécessaire de réalimenter le Compte spécial.

Les services seront réalisés en Cent Quatre-Vingt-Cinq (185) jours répartis sur Cinquante-Huit (58) mois durant la période allant du mois d'Avril Février 2027 à février 2032. La date de démarrage prévisible des prestations est le 26 Avril 2027. Le niveau d'efforts est estimé à 6,72 experts-mois.

3. Les Termes de Référence (TDRs) détaillés de la mission sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

UNITÉ DE GESTION DES PROJETS ROUTIERS FINANCÉS DE LA BID EN GUINÉE (UGP-BID)

À l'attention de : M. Karamoko TRAORÉ, Coordonnateur de l'UGP-BID

AGENCE DE GESTION DES ROUTES (AGEROUTE GUINÉE SA), MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES,
5ÈME ÉTAGE, SALLE DE RÉUNION. IMMEUBLE ABRITANT LE SIÈGE DE L'UGP-BID, EN FACE DE L'EX-SOTELGUI,
QUARTIER ALMAMYA, COMMUNE DE KALOUM, BP : 1691- CONAKRY, RÉPUBLIQUE DE GUINÉE.

Tél : (+224) (625 28 47 75 // 626 44 29 37).

E-mail : karamoko.traore@ageroute.gov.gn // aly-badara.bangoura@ageroute.gov.gn

4. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE Guinée SA / Ministère des Infrastructures, Agence d'Exécution du Projet), invite les Bureaux locaux de Consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).
5. Les critères d'établissement de la liste restreinte sont : (i) Éligibilité en vertu des règles d'éligibilité de la BIsD ; (ii) Le nombre d'années d'expériences générales de la firme en qualité de Bureau local de Consultants dans le domaine d'audit comptable et financier ; (iii) Les qualifications de la firme locale pertinentes pour la Mission en Audit comptable et financier au cours des dix (10) dernières années à compter de 2016 : (iii.1) Qualifications spécifiques dans le domaine de l'exécution des missions analogues: le nombre de missions similaires effectuées par le Bureau (missions réalisées dans le cadre de l'audit comptable et financier des projets de construction et/ou Réhabilitation de routes bitumées et/ou d'ouvrages d'Art) ; (iii.2) Expériences de Services d'audit financier en institutions financières multilatérales de développement ou projets financés par des organisations internationales; et (iv) L'organisation technique et managériale de la firme.

* Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de l'établissement de la liste restreinte.

6. Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.12.1 (Partie 01/Chapitre 01) et 1.12.2 (Partie 01/Chapitre 01) des « Directives pour l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d'intérêt.
7. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution. **Le nombre de membres d'un Groupement est non limité.**
8. La sélection se fera en conformité avec la méthode de **Sélection au Moindre Coût (SMC)** stipulée dans les **Directives**. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées : **08h00 à 16h00, heures locales tous les jours ouvrables du Lundi au Vendredi.**
9. Les manifestations d'intérêt sous forme écrite doivent être déposées (en personne) à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **27 Juillet 2026**.

UNITÉ DE GESTION DES PROJETS ROUTIERS FINANCÉS DE LA BID EN GUINÉE (UGP-BID)

À l'attention de : M. Karamoko TRAORÉ, Coordonnateur de l'UGP-BID

**AGENCE DE GESTION DES ROUTES (AGEROUTE GUINÉE SA), MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES,
5ÈME ÉTAGE, SALLE DE RÉUNION, IMMEUBLE ABRITANT LE SIÈGE DE L'UGP-BID, EN FACE DE L'EX-SOTELGUI,
QUARTIER ALMAMYA, COMMUNE DE KALOUM. BP : 1691- CONAKRY. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE.**

Tél : (+224) (625 28 47 75 // 626 44 29 37).

E-mail : karamoko.traore@ageroute.gov.gn // aly-badara.bangoura@ageroute.gov.gn

Remarque importante : Présentation des Manifestations d'intérêt

La manifestation d'intérêt d'une Firma sera présentée sous forme d'un dossier appelé le « Dossier de Manifestation d'Intérêt (DMI) ». Le DMI d'une Firma sera présentée dans une enveloppe, contenant : un (01) original du DMI en papier+ trois (03) copies du DMI en papier + une (01) version électronique de l'original du DMI (sous la forme de clé USB). Le contenu de la clé USB doit être absolument identique à celui de l'original en papier.

L'original du Dossier de Manifestation d'Intérêt, chacune des 03 copies du DMI en papier ainsi que la version électronique de l'original du DMI de chaque Firma comprendra au minimum les pièces (ou documents) suivantes :

- (i) **Une Manifestation d'intérêt (sous forme de lettre)**, sur papier avec en-tête de la Firma, signée par le représentant habilité de la Firma (ou le Mandataire du Groupement) et adressée à Monsieur le **Directeur Général de l'AGEROUTE-Guinée SA**, Chef de l'Agence d'Exécution du Projet ;
- (ii) **La présentation générale de la Firma** consistant en une brève description de la Firma y compris l'indication obligatoire des informations suivantes : L'adresse complète de la Firma (Dénomination, Sigle, Boîte Postale, Téléphone, E-mails à contacter, ...) ; L'ensemble de ses filiales et les liens de dépendances (si applicable) et/ou sa société mère et les liens de dépendances (si applicable) ; Les principaux documents constitutifs de la Firma (**RCCM**, PV d'assemblée générale, ...) ; Le pays où la Firma a été immatriculée ou constituée légalement ; La liste du personnel dirigeant et professionnel de la Firma (avec indication de la filiation, du poste occupé et de la nationalité pour chaque membre du personnel) ; L'aire principale d'activités de la Firma ainsi que toute autre information jugée utile.
- (iii) **L'Accord de groupement** le cas échéant (en cas de groupement) précisant obligatoirement les rôles et responsabilités de chaque membre du Groupement ;
- (iv) **La Déclaration sur l'honneur** relative au conflit d'intérêt, aux sanctions, à l'exclusion par la BID et au boycott ;
- (v) **L'expérience Générale de la Firma** en tant que Bureau d'Audit Comptable et Financier dans le domaine des infrastructures de transport ;
- (vi) **Les qualifications de la Firma** dans l'exécution des missions analogues (Missions réalisées dans le cadre d'audit comptable et financier de projets d'infrastructures de transport) au cours des dix (10) dernières années à compter de 2015 ;
- (vii) **Organisation technique et managériale de la Firma** (ou du Groupement, le cas échéant).

Conakry, le 22 Juin 2026

Le Directeur Général / AGEROUTE GUINÉE SA



Moïse SIDIBÉ